

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le neuf février deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absente :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Absentes et avaient donné procuration :

Mme Nadia PONTOIZEAU, Mme Amélie RIVIÈRE

A été élue secrétaire :

Mme Céline VRIGNAUD

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2021_013 DU 15/02/2021

OBJET : DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

VU le code général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.2334-33 ;

VU les crédits alloués par département de la Vendée au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la commune Saint-Jean-de-Monts est éligible à cette subvention ;

Rapporteur : Gérard Milcendeau, adjoint au Maire,

EXPOSÉ

Le Département de la Vendée mis en place un dispositif pour soutenir l'investissement local pour l'année 2021. Le Département a alloué une enveloppe exceptionnelle à destination de communes et intercommunalités. La commune de Saint-Jean-de-Monts peut prétendre à une subvention maximum de 152 787,69 €.

La Commune souhaite présenter une demande de subvention pour l'opération de restructuration et extension de la gendarmerie inscrite en autorisation de programme et crédits de paiement pour un montant de 2 375 000 € HT et présenter le plan de financement suivant :

Montant de la dépense 2 375 000 € HT	Montant de la subvention Maximum sur 152 787,69 € HT	Financement par la commune 93,56 %
2 375 000 € HT	152 787,69 € HT	2 222 213,31 € HT

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider les modalités de financement de l'opération et de solliciter l'attribution de la subvention auprès du département.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **VALIDE le plan de financement ;**
- **SOLLICITE auprès du département une subvention de 152 7 87,69 € pour l'opération Gendarmerie au tire de l'année 2021 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatif à la demande de subvention.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 février 2021.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.